

# BIEN COMPRENDRE LE NOUVEAU PERMIS MOTO

## AVANT / APRÈS PASSER SON CODE À MOTO (ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO)

### AVANT CETTE MESURE

Une épreuve théorique générale (« code ») identique pour les permis auto et moto

40 questions sous le prisme unique de l'automobiliste



Obtenir minimum 35/40



Valable 5 ans



Dans un centre d'examen agréé



Prix : 30 euros



### APRÈS CETTE MESURE

Une épreuve théorique moto centrée sur la conduite d'un deux-roues motorisés (« code moto »)

40 questions abordées du point de vue du motard



Obtenir minimum 35/40



Valable 5 ans dans la limite de 5 passages pratiques



Dans un centre d'examen agréé



Prix : 30 euros

## AVANT / APRÈS PASSER SON PERMIS MOTO (ÉPREUVE PRATIQUE)

### - ÉPREUVE PLATEAU D'ADMISSIBILITÉ -

#### AVANT CETTE MESURE



17 minutes et 30 secondes

Interrogations orales et technique sur la moto et tests de maniabilité (parcours plateau)



Obtenir A ou B



Dans un centre d'examen



Valable 3 ans et pour 5 présentations en circulation

#### Équipement obligatoire du candidat motard :

- Casque
- Gants
- Blouson
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes



#### APRÈS CETTE MESURE



10 minutes

Parcours plateau « tout en un »

Enchaînement de 6 manœuvres :

- 3 manœuvres de maîtrise de la moto à allure réduite
- 3 manœuvres à allure plus élevée



Obtenir A ou B



Dans un centre d'examen



Valable 3 ans et pour 5 présentations en circulation

#### Équipement obligatoire du candidat motard :

- Casque homologué, doté de 4 dispositifs rétroréfléchissants
- Gants homologués (norme CE)
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes

### - ÉPREUVE EN CIRCULATION -

#### AVANT CETTE MESURE



35 minutes



Obtenir 17 points sur 27



Dans un centre d'examen

#### Équipement obligatoire du candidat motard :

- Casque
- Gants
- Blouson
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes



#### APRÈS CETTE MESURE



40 minutes



Obtenir 21 points sur 27



Dans un centre d'examen



**Nouveauté :** évaluation de la maîtrise de la trajectoire de sécurité

#### Équipement obligatoire du candidat motard :

- Casque homologué, doté de 4 dispositifs rétroréfléchissants
- Gants homologués (norme CE)
- Blouson ou veste à manches longues munis d'un dossard
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes